



## Les réseaux et partenaires

Niveau national	<p><b>Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports</b></p>	<p><b>Ministère de l'Intérieur</b> (Délégation à la sécurité routière)</p> <p><b>Ministère de la Transition écologique</b></p>	<p><b>Les partenaires associatifs de l'éducation à la sécurité routière agréés par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports</b></p>
Niveau régional	<p><b>Coordonnateur académique sécurité routière</b> (Rectorat) conseiller technique du recteur en matière de sécurité routière.</p> <p><b>Mission :</b> coordonner les actions d'éducation à la sécurité routière (ESR) en lien avec les services de l'État et les associations partenaires.</p> <p><b>Référent ESR du Réseau Canopé</b></p> <p><b>Mission :</b> mettre en valeur les ressources locales et numériques d'ESR et accompagner les établissements dans la passation des épreuves des ASSR/AER.</p>	<p><b>Animateur régional de sécurité</b> (Préfecture de Région)</p> <p><b>Mission :</b> accompagner les coordinations départementales de sécurité routière pour mettre en cohérence et évaluer les politiques locales de sécurité routière. Il dispose d'un Pôle régional d'Appui de Sécurité Routière (PASR) constitué de chargés de mission de sécurité routière. Il peut aider le coordonnateur académique d'éducation à la sécurité routière dans l'organisation d'une action.</p> <p><b>Observatoire régional de la sécurité routière</b></p> <p><b>Mission :</b> traiter les données et diffuser des connaissances sur l'insécurité routière régionale. Bilans et études d'accidentalité publiés périodiquement.</p>	<p><b>Associations disposant d'un agrément national et d'une convention nationale avec l'Éducation nationale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Prévention MAIF</a></li> <li>• <a href="#">Prévention Routière</a></li> </ul> <p><b>Associations disposant d'un agrément national avec l'Éducation nationale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">ANATEEP</a></li> <li>• <a href="#">Fédération française des usagers de la bicyclette</a></li> <li>• <a href="#">Fédération française des motards en colère (FFMC)</a></li> </ul> <p>Pour consulter, la liste complète et actualisée des associations agréées de l'Éducation nationale, cliquez <a href="#">ici</a>.</p>
Niveau départemental	<p><b>Correspondant départemental « sécurité » 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés</b> (DSDEN) conseiller technique du DASEN en matière de sécurité routière.</p> <p><b>Mission :</b> coordonner les actions d'ESR en lien avec les services de l'État et les associations partenaires sur le département, dans les établissements scolaires et accompagner les établissements et les usagers dans la passation des ASSR/AER.</p>	<p><b>Coordinateur départemental de sécurité routière</b> (Direction départementale des territoires/Préfecture)</p> <p><b>Mission :</b> porter localement la politique nationale de sécurité routière et coordonner les actions de sécurité routière sur le département, sous la responsabilité du directeur de cabinet du Préfet. Il peut aider le correspondant départemental ou le chef d'établissement dans l'organisation d'une action. Des équipes bénévoles d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) peuvent animer ces actions au sein des établissements scolaires.</p>	
Établissements (collèges, lycées, CFA)	<p><b>Référent d'éducation à la sécurité routière des collèges et lycées</b> conseiller technique du chef d'établissement en matière d'ESR.</p>		